

N°22

Date de publication

3 juillet 2024

Date d'observation

2 juillet 2024



Grandes cultures



À retenir cette semaine

- **Maïs**

- La chaleur de la semaine dernière a favorisé la pousse des maïs qui s'échelonnent désormais de 8 à 19 feuilles pour les maïs grain et de 4 à 14 feuilles pour les maïs semence. Les stades restent en retard, il n'y a pas encore de parcelle à floraison dans le réseau.
- Les vols de pyrale et sésamie de première génération se poursuivent, avec une intensité moindre, le pic de vol étant dépassé. La seconde génération n'émergera pas avant mi-juillet : à affiner la semaine prochaine.
- Le vol d'héliothis est en cours
- L'émergence des chrysomèles adultes débute : les éventuels dégâts racinaires dus aux larves ont déjà eu lieu.

Crédit photo : Réseau des Chambres d'Agriculture



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE**
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



l'agronomie en mouvement

- **La note oiseaux :**

Les suivis des 30 dernières années en France, montrent une **chute des effectifs d'oiseaux spécialistes des milieux agricoles** (ex : Alouettes, Perdrix, Pipits, ...), et une relative stabilité ou augmentation chez les espèces généralistes (ex : Pigeons, Corneilles, Pies,...). Pour autant, les systèmes agricoles peuvent accueillir une grande diversité et quantité d'oiseaux, qui **contribuent à son bon fonctionnement, et à la santé des cultures**. Plus d'informations [ICI](#).

- **La note abeilles sauvages :**



La diversité de ce que nous pouvons nommer abeilles, regroupe près de 20 000 espèces dans le monde. Elles incluent les bourdons. Leur importance dans la sécurité alimentaire mondiale est bien établie et des études concernant plusieurs cultures à des échelles locales font consensus : **le rendement baisse lorsque l'abondance et la diversité des pollinisateurs diminuent**. Plus d'information [ici](#).

- **Protection des pollinisateurs : REGLEMENTATION**

Depuis le 1er janvier 2022, les **conditions d'autorisation et d'utilisation des produits phytopharmaceutiques en période de floraison pour certaines cultures** ainsi que l'étiquetage de ces produits sont encadrés par l'arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles et des autres insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Ces conditions visent aussi bien les insecticides et acaricides que les fongicides et herbicides, ainsi que les adjuvants. Pour plus d'informations : [LIEN](#)

- **La note Flore bords de champs :**



La flore herbacée sauvage des bords de champs est souvent peu considérée, sinon comme potentiel foyer d'adventices des cultures et perte de surface cultivée. Bien gérés, les bords de champs peuvent pourtant **limiter le développement d'adventices et comporter de nombreux atouts agro-écologiques**. Loin d'être marginal à l'échelle du paysage, un réseau de bords de champs herbacés bien formé, est aussi très important pour la biodiversité, la qualité de l'eau et le territoire.



Résistance aux fongicides sur céréales à paille

[Résistance aux fongicides sur céréales à paille - note commune 2024 | Ecophytopic](#)

Ambrosie : une adventice dangereuse pour la santé

[LIEN NOTE NATIONALE AMBROISIE \(ambrosie-risque.info\)](#)

Datura : une plante envahissante en AuRA

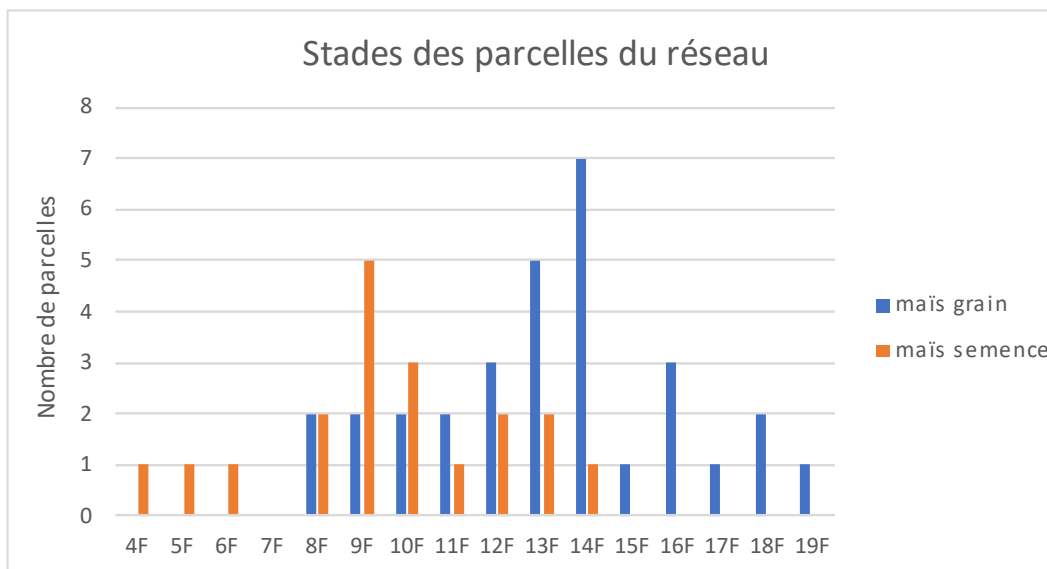
[LIEN FICHE DATURA \(chambres-agriculture.fr\)](#)



MAÏS

Stade et Etat des maïs

Cette semaine, 33 parcelles de maïs grain ont fait l'objet d'observations. Ces observations sont complétées par celles réalisées sur 19 parcelles de maïs semence dans la Drôme, l'Isère et en Ardèche.

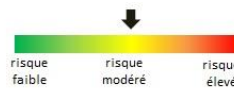
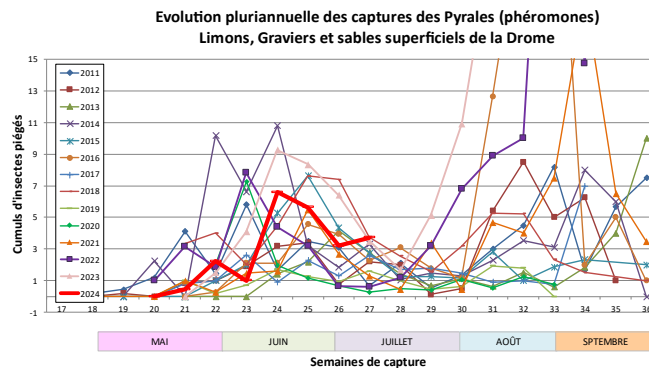
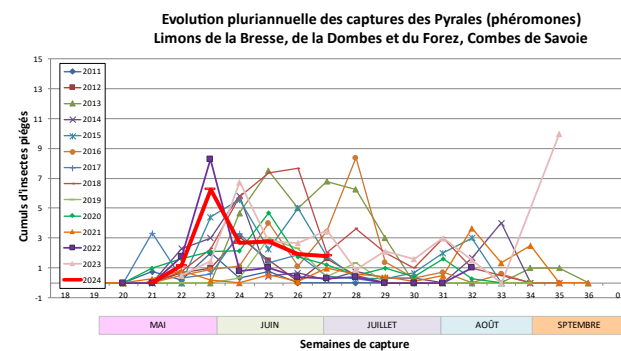
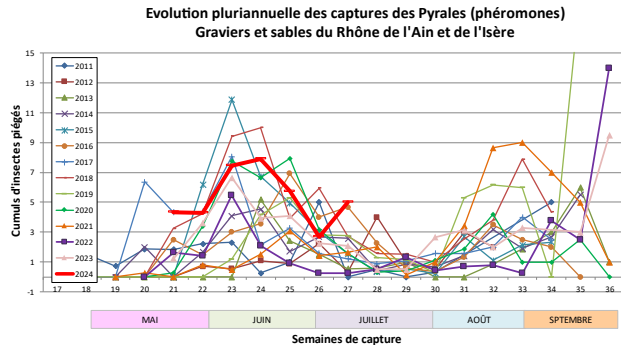


Les stades des maïs restent échelonnés, avec du retard par rapport à la moyenne des dernières années.

• Pyrale

Le pic de vol de la première génération de pyrales est dépassé.

Semaine	20	21	22	23	24	25	26	27
Pyrale nb adultes pièges Lumineux								
Ain (01)								
BOURG-SAINT-CHRISTOPHE					0		0	0
VILLENEUVE				1			0	0
Pyrale nb papillons Phéromone								
Ain (01)								
PEROUES	1	3	7	8	5	3	4	3
BIRIEUX		0	3	13	6	3	4	6
REVONNAS	0	0	0	7	3	8	2	0
VILLENEUVE		0	1	3	0		2	4
VONNAS			2	23	6	4	3	1
VONNAS				0	2	5	2	3
NEUVILLE-SUR-AIN	0	0	1	2	4	5	1	0
BOURG-SAINT-CHRISTOPHE					3		0	0
BLYES		15	6	16	17	7		1
Rhône (69)								
AMBÉRIEUX		0	1	2	2	0	2	13
LARAJASSE		0	0	0	1	0	0	1
MARCILLY-D'AZERGUES		0	0	22	2	0	0	1
COMMUNAY		0	2	0	11	10	3	6
SAINT-LAURENT-DE-MURE		1	0	3	0	0	0	2
BEAUVALLON			0	4	0	1	1	19
COLOMBIER-SAUGNIEU		4	3	1	2	3		4
Isère (38)								
FARAMANS	0	1	11	5	22	21	19	34
FRONTONAS		21	10	13	15	12	1	6
SATOLAS-ET-BONCE	0	3	0	8	20	10	3	2
JANNEYRIAS				4	0	0	0	3
SAINT-JUST-DE-CLAIX				0	3	0	0	0
LE BOUCHAGE						0	3	1
ANTHON					0	3	0	1
BEAUREPAIRE					0	5	2	0
SARDIEU			2	3	1	0	0	11
SAINT ROMANS								3
VIRVILLE								1
Loire (42)								
CHAMBOEUF					0	0	1	0
VEAUCHETTE						0	2	0
Drôme (26)								
ALLEX		0	0	0	1			2
CHABEUIL	0	0	20	10	55	50	35	24
ETOILE SUR RHONE	0	2	0	1	15	1	6	2
EYMEUX		1				11	0	0
GRANE		0	0	0	0		0	1
LORIOLE-SUR-DRÔME		0	0	0	0		2	2
JAILLANS		0				0	0	0
BONLIEU-SUR-ROUBION				0	0	0	0	0
CREST			0	0	0	0	3	
MONTVENDRE				0	0	0		
SAINT-JEAN-DE-GALAURE				1	0	1	0	
PIERRELATTE			0	0				0
PONT DE L'ISERE					0	0	0	
Ardèche (07)								
SAINT-VINCENT-DE-BARRÈS							0	0



Analyse de risque



« Méthodes alternatives : Des produits de biocontrôle existent. » La liste des produits phytosanitaires de biocontrôle est consultable sur :

<https://ecophytopic.fr/reglementation/proteger/liste-des-produits-de-biocontrrole>

• Sésamie

Les captures de sésamie se sont étendues jusqu'au nord de la région durant le vol de première génération. Celui-ci se poursuit avec une intensité réduite, avant le début du vol de seconde génération.

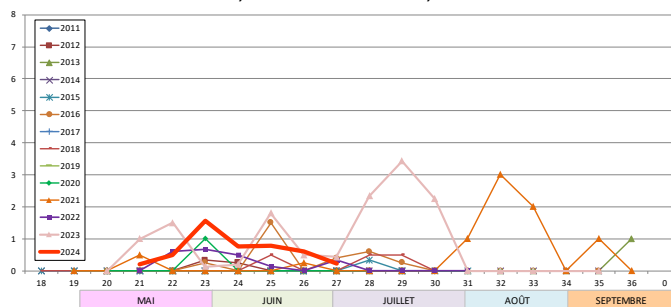
Semaine	20	21	22	23	24	25	26	27
Sésamie nb adultes pièges Lumineux								
Ain (01)								
BOURG-SAINT-CRISTOPHE					0		0	0
VILLENEUVE					0		0	0
Isère (38)								
ANTHON					0		0	0
Sésamie nb papillons Phéromone								
Ain (01)								
PEROUGES	0		3	3	0	3	4	2
BIRIEUX		1	3	7	5	3	3	0
REVONNAS	0	0	0	3	0	1	1	1
VILLENEUVE		0	0	0	0	0	0	0
VONNAS			0	0	0	1	0	0
VONNAS				0	0	0	0	0
BOURG-SAINT-CRISTOPHE					1			0
NEUVILLE-SUR-AIN	0	0	0	1	0	2	1	1
Rhône (69)								
AMBERIEUX					1	0	0	
LARAJASSE		0	0	0		0	0	0
MARCILLY-D'AZERGUES		0		0	0	0	3	0
COMMUNAY				0	0	0	0	0
BEAUVALLON				0				
Isère (38)								
FARAMANS	0	0	0	5	2	15	3	0
FRONTONAS		0	0	0	2	0	0	0
SATOLAS-ET-BONCE	0	0	2	2	3	3	2	0
ANTHON					0		0	0
BEAUREPAIRE					0	0	2	0
VIRIVILLE								2
Loire (42)								
CHAMBOEUF					0	0	1	0
VEAUCHETTE					0	0	0	0
Drôme (26)								
ALLEX		0	0	0	0			0
CHABEUIL	1	4	5	8	10	25	8	3
ETOILE SUR RHONE	0	0	2	2	5	6	5	3
EYMEUX		0				1	1	0
GRANE		0	0	0	0		1	0
LORIOLE-SUR-DRÔME		0	0	0	0		0	0
JAILLANS		0				2	0	0
BONLIEU-SUR-ROUBION			0	0	1	0		0
PIERRELATTE				0	0	0	0	0
PONT DE L'ISERE						1	0	1
ÉTOILE-SUR-RHÔNE		0	0	0	1	0		0



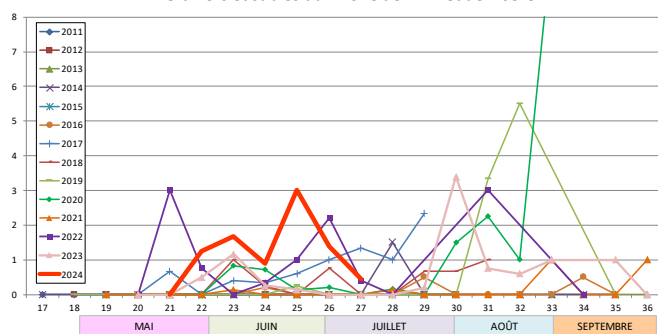
Analyse de risque

- Les solutions préventives peuvent être mises en place après la récolte en broyant les résidus et les collets. Les températures négatives au sol détruisent les larves présentes dans les cannes de maïs et limitent ainsi l'extension de la sésamie.
- Les mesures prophylactiques réalisées à l'échelle du bassin de parcelles sont plus efficaces qu'une lutte individuelle.

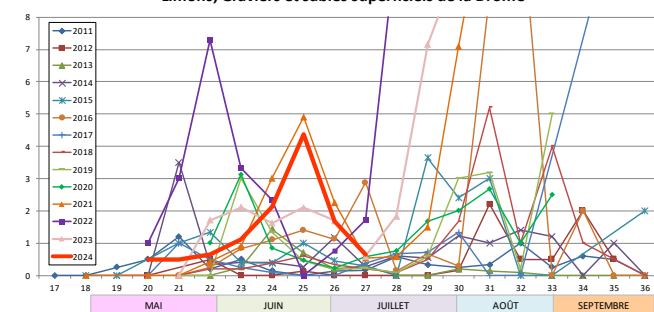
Evolution pluriannuelle des captures des Sésamies (phéromones)
Limons de la Bresse, de la Dombes et du Forez, Combes de Savoie



Evolution pluriannuelle des captures des Sésamies (phéromones)
Graviers et sables du Rhône de l'Ain et de l'Isère



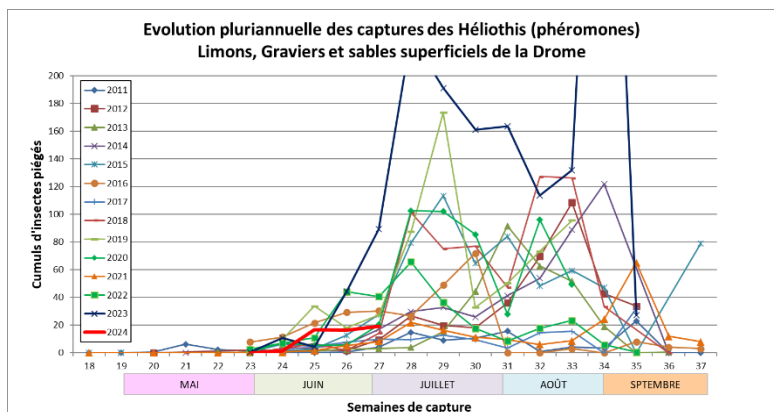
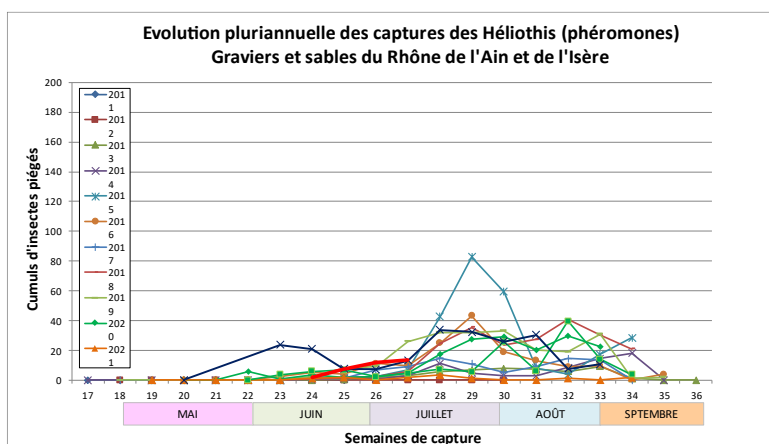
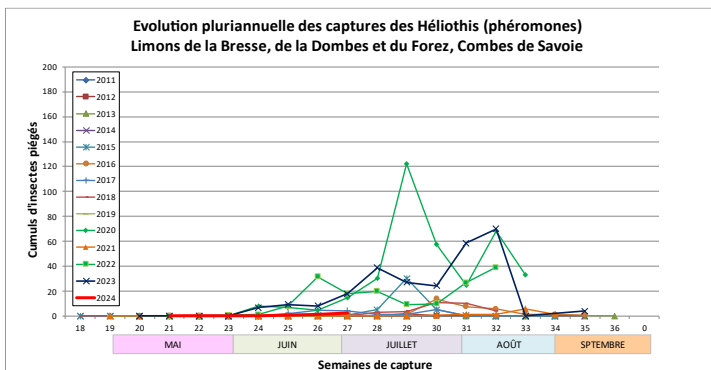
Evolution pluriannuelle des captures des Sésamies (phéromones)
Limons, Graviers et sables superficiels de la Drome



• Heliothis

Les captures d'heliothis se poursuivent dans l'Isère et la Drôme.

Semaine	24	25	26	27
Heliothis nb papillons Phéromone				
Ain (01)				
REVONNAS	0	0	2	1
VONNAS	0	1	3	0
VONNAS	0	1	0	0
BIRIEUX			1	0
VILLENEUVE			0	
PEROUGES			2	0
NEUVILLE-SUR-AIN	0	0	1	0
BOURG-SAINT-CHRISTOPHE				0
Drôme (26)				
SAINT-JEAN-DE-GALAURE	7	34	51	62
ALLEX	0			0
JAILLANS			0	0
EYMEUX			0	1
GRANE	0		0	2
LORIOLE-SUR-DRÔME	0		0	1
PONT DE L'ISERE		7	8	2
BONLIEU-SUR-ROUBION		13	23	50
CLÉON-D'ANDRAN		26	44	27
ETOILE SUR RHONE		17	19	48
PIERRELATTE		16	23	41
Rhône (69)				
MARCILLY-D'AZERGUES		0		
AMBÉRIEUX			2	11
BEAUVALLON		4	3	9
SAINT-LAURENT-DE-MURE		1	0	0
Isère (38)				
FARAMANS	4	21	18	13
FRONTONAS	1	3	3	10
BEAUREPAIRE	0	2	2	
ANTHON			0	0
LE BOUCHAGE		0	0	0
JANNEYRIAS		23	50	89
SAINT BARTHELEMY		11	32	24
MOIRANS				5
MOIRANS				9
VIRIVILLE				0
Loire (42)				
CHAMBOEUF	0	1	2	3
VEAUCHETTE		0	0	2
Ardèche (07)				
SAINT-VINCENT-DE-BARRÈS			25	7



L'heliothis est migrateur, il est donc moins inféodé à un secteur que la pyrale ou la sésamie. Les étés chauds concentrent en général des vols plus importants. Il est néanmoins présent de façon régulière dans le sud de la région, avec une abondance importante en 2023 qui incite à une surveillance rapprochée cette année.



Les chenilles sont de couleur très variable : le plus souvent vertes, mais cela peut varier du jaunâtre au verdâtre, voire au brun. Elles comptent 5 paires de fausses-pattes et mesurent 30 à 35 mm au dernier stade larvaire.

Si les larves sont présentes avant la floraison du maïs, cas qui peut se présenter cette année, elles peuvent être observées sur feuilles, sans nuisibilité. A partir du début de la floraison, elles s'alimentent sur les soies avant de gagner le sommet de l'épi, où elles laissent des galeries et traces plus larges que celles de la pyrale. La fin du cycle se déroule dans le sol.

La conjonction entre la période de vol des papillons, l'émission des soies et de fortes températures, est le principal facteur de risque d'attaque par l'héliothis.

L'héliothis n'a pas une incidence très grande sur la productivité. Par contre, son impact sur la qualité sanitaire peut être plus important : les blessures sur épis sont des portes d'entrée pour les spores de *Fusarium* de la section *liseola*.

Maïs doux et maïs semences, du fait d'une floraison souvent décalée par rapport aux autres parcelles de maïs, sont plus exposés à ce ravageur.

Les maïs du réseau n'ayant pas encore atteint le stade floraison, le risque est pour l'instant faible pour ce ravageur.

Analyse de risque



• Chrysomèle

Début d'émergence des adultes, qui devrait s'étaler sur tout l'été.

La nuisibilité de la chrysomèle est liée à la consommation des racines du maïs par les larves en mai-juin, avant l'émergence des adultes. A ce jour, les éventuels dégâts ont déjà eu lieu.

Le suivi réalisé à l'aide de pièges à phéromones et chromatiques vise à déterminer les parcelles et secteurs qui seront les plus à risque pour la production de maïs en 2025, pour adapter l'assolement à venir et la conduite de la culture en conséquence. Un bilan de ces suivis sera réalisé en fin d'été.

Il n'existe pas de moyen de lutte contre les adultes, et surtout il n'y a aucune utilité à lutter contre les adultes pour protéger les maïs actuellement en culture. La lutte contre les adultes ne permet pas non plus de réduire les populations de larves et d'adultes en année n+1.

Analyse de risque



« Méthodes alternatives : Des produits de biocontrôle existent. » La liste des produits phytosanitaires de biocontrôle est consultable sur : <https://ecophytopic.fr/reglementation/protoger/liste-des-produits-de-biocontrole>

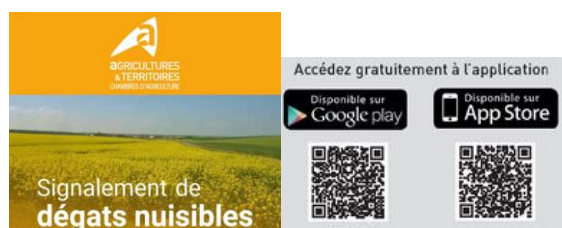
• Oiseaux

Les corvidés et oiseaux restent très discrets dans le réseau cette semaine. L'essentiel des maïs grain et la majorité des maïs semence ont dépassé le stade de sensibilité à ce ravageur.

Pensez à déclarer les attaques, pour ce faire un outil du réseau des Chambres d'Agriculture permet de signaler tous les dégâts de gibier de tous types sur toutes les cultures, via une interface unique :

[Signalement Dégâts nuisibles - Déclaration \(chambres-agriculture.fr\)](https://chambres-agriculture.fr/signalement-degats-nuisibles)

Une application est également disponible en téléchargement :



Ces informations permettent d'argumenter pour le classement nuisible des espèces.

Attention, une déclaration via ce canal ne vaut pas pour demande d'indemnisation, ce type de demande reste à adresser à la fédération départementale des chasseurs locale.

- *La fertilisation starter favorise le développement racinaire et peut permettre une esquive partielle en cas d'attaque faible – stratégie très vite limitée en cas d'attaque moyenne à forte.*

• Cicadelle verte

La présence de cicadelles vertes est signalée dans 11 parcelles de maïs grain et 9 parcelles de maïs semence. Les symptômes touchent à ce jour jusqu'à la 8^{ème} feuille en maïs grain et la 6^{ème} feuille en maïs semence.

Dans la majorité des cas, seules les feuilles de la base de la plante sont atteintes et les conséquences économiques sont nulles. On considère que la nuisibilité est significative lorsque la feuille de l'épi commence à porter des traces blanches. En cas de pullulation, les pertes peuvent alors atteindre 10 à 15 % du rendement. Cette cicadelle ne transmet pas de virus.

Analyse de risque



• Datura

La présence de datura n'est pas signalée dans le réseau cette semaine.



Concurrentiel mais surtout toxique, le datura est à proscrire des parcelles de maïs.

La plante contient en effet des alcaloïdes très toxiques pour l'homme comme pour l'animal : l'atropine et la scopolamine. Ces alcaloïdes agissent sur le système nerveux central. Ils entraînent des troubles cardiaques, de la sécrétion et des muscles lisses.

Des limites réglementaires existent. Pour l'alimentation humaine, la limite maximale est fixée à 1 µg/kg pour l'atropine comme pour la scopolamine. Pour l'alimentation animale, la limite réglementaire ne concerne pas la quantité en alcaloïdes mais en graines de datura ; elle est fixée à 15 µg/kg de céréales dans toutes les matières premières ou aliments pour animaux (Directive Européenne 2002/32). Ces seuils sont très faibles et sont généralement atteints avec la production d'une seule plante. Un pied de datura pour 25 m² peut par exemple suffire à provoquer une intoxication mortelle chez les bovins via le maïs ensilage.

Quelques repères :

- 1g de graines de Datura => 4443µg d'alcaloïdes tropaniques
- 1 graine pèse en moyenne 6.3mg
- Donc en moyenne **1 graine contient 28µg d'alcaloïdes tropaniques** :
 - 21µg d'Atropine
 - 7 µg de Scopolamine

Seuil réglementaire maïs grain ≈1 graine de datura dans 2kg de maïs.

1 plante de datura contient ≈ 500 graines => peut contaminer 1 tonne de maïs

10 plantes de datura peuvent contaminer 1ha de maïs (rendement 10t/ha)

Par ailleurs, le datura exerce aussi une compétition importante pour la culture vis-à-vis de la lumière, l'eau et les éléments nutritifs, ce qui n'est pas sans impact sur le rendement.

L'objectif est donc de n'avoir aucun pied de datura dans toutes les parcelles de l'exploitation.

Des méthodes de lutte préventives

- Surtout ne pas laisser monter à graine les daturas pendant l'interculture.
- Arracher les daturas manuellement en cours de saison en prenant soin de sortir les plantes de la parcelle. Penser à porter des gants.
- Surveiller les bords des parcelles.
- Avant montée en graine du datura, broyer les passages d'enrouleurs.
- Commencer les récoltes sur les parcelles les moins infestées si possible.

Pour plus de précisions : [Fiche technique datura](#)

• Ambroisie

L'ambroisie à feuilles d'armoise est signalée dans 10 parcelles cette semaine.



Pour plus d'informations sur l'ambroisie : [Note nationale ambroisie BSV](#)

Des **pucerons** sitobion avenae et metopolophium dirhodum sont signalés en faible nombre sur 6 parcelles et devraient être facilement régulés par les auxiliaires.

ÉCOPHYTO[®]Tour

Les prochains événements du printemps 2024

Prenez contact avec les animateurs ou avec la chambre régionale d'agriculture pour participer aux événements



Chambre régionale agriculture : virginie.saingery@aura.chambagri.fr
DRAAF : ecophyto.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr



[LIEN](#)

Pour en savoir plus : EcophytoPIC, le portail de la protection intégrée :
<https://ecophytopic.fr/>

Publication hebdomadaire. Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation

Directeur de publication : Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes
Coordonnées du référent : Perrine VAURE (CRA AURA perrine.vaure@aura.chambagri.fr, 06 76 24 46 48)

À partir d'observations réalisées par : des coopératives et négoce agricoles, des instituts techniques, des Chambres d'Agriculture de la région Auvergne-Rhône-Alpes, des syndicats de producteurs et avec la participation des agriculteurs.

Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. Pour chaque situation phytosanitaire, les producteurs de végétaux, conseillers agricoles, gestionnaires d'espaces verts ou tous autres lecteurs doivent aller observer les parcelles ou zones concernées, avant une éventuelle intervention. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures.

Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité.

